

GOVERNANCE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : QUELS LIENS ET QUELLES DYNAMIQUES ?

Nom : ALIJANI

Prénom : Sharam

Institution et laboratoire de rattachement : NEOMA Business School, HABITER, Université de Reims-URCA

Adresse : 59, rue Pierre Taittinger - BP 302 – 51061 REIMS FRANCE

Téléphone : 33 (0) 326 774 669

Courriel : sharam.alijani@neoma-bs.fr

Statut : Enseignant -chercheur, professeur titulaire

RESUME

Cette communication a pour objet d'examiner le lien entre la gouvernance et le développement territorial et durable en mettant en exergue le rôle des acteurs (i.e. entreprises, organisations publiques et privées, universités, pouvoirs publics, ...) et des institutions (i.e. marché, organismes de réglementation, ...) dans la définition des normes et règles pour la gouvernance territoriale. Notre recherche met ainsi en lumière les actions, les choix et les modèles de coopération entre les acteurs et les institutions pour atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

MOTS CLES

Gouvernance territoriale, Institutions, Action collective, Développement durable

ABSTRACT

This research investigates the link between governance and territorial and sustainable development by highlighting the role of actors (i.e. enterprises, public and private organizations, universities and policy makers) and institutions (market, regulatory agencies) when defining norms and rules for territorial governance. Our research sheds further light on the actions, choices and cooperative schemes between actors and institutions that help achieve economic, social and environmental objectives.

KEYWORDS

Territorial governance, Institutions, Collective action, Sustainable development

PROBLEMATIQUE

Les territoires sont assujettis aux logiques opposées des acteurs, les contraintes du marché et la dynamique des institutions, ce qui est de nature à affecter la gouvernance et la performance des territoires. Notre recherche examine le développement territorial sous trois prismes à la fois distincts et interconnectés : la finalité des biens et des services produits et échangés au sein d'un territoire, la production et l'usage des ressources et les processus institutionnels pour assurer un développement soutenu et durable du territoire. Or, le développement d'un territoire est étroitement associé à la dynamique des acteurs et des institutions qui agissent dans son espace. On note en particulier le rôle que les institutions jouent pour renforcer la dynamique territoriale en proposant un cadre, des règles et des modèles de coopération entre les parties prenantes. La capacité d'un territoire émane de l'organisation de son espace sociospatiale, de sa dynamique institutionnelle et des rapports entre les acteurs. La gouvernance territoriale se mesure par la capacité d'innovation des acteurs, des institutions, des entreprises, des communautés et des réseaux qui caractérisent son espace. Elle mesure la capacité de création de valeur économique, sociale, entrepreneuriale à l'échelle d'un territoire, d'une région, d'une agglomération ou d'une ville. Nous tenterons ainsi de restituer le débat sur la gouvernance et la performance territoriale tout en soulignant la limite des discours normatifs sur la gouvernance et la performance.

REVUE DE LA LITTERATURE

Notre recherche s'appuie sur les travaux d'Ostrom (1990) et de North (1990) sur la théorie des communs et le changement institutionnel et leurs impacts sur le mode de gouvernance et le développement des territoires. Le postulat des ressources communes (Common Pool Resource) porte sur les schémas coopératifs et les échanges de bons procédés entre les usagers des ressources communes. Il est donc important de penser le territoire et son développement en lien avec les ressources communes qui s'y emploient. L'espace territorial relève englobe à la fois une dimension matérielle qui résulte de son espace aménagé, une dimension identitaire ciselée par le poids de son histoire et de son patrimoine et une dimension organisationnelle caractérisée par les liens entre les acteurs. De ce fait, le développement territorial résulte des schémas de coopération et des actions collectives des acteurs qui sous-tendent la gouvernance en matière de planification régionale et de développement économique et territorial (Krugman, 1995, 1999 ; Massart et Chalaye, 2008 ; Porter, 1998, 2003 ; Scott et Storper, 2003). En ce qui concerne les ressources, celles qui relèvent des ressources naturelles non renouvelables posent le un grand défi pour le développement territorial. Ostrom (1990) fait la distinction entre le 'système de ressource' et les flux dégagés par chaque 'unité de ressource'. Un système de ressource se réfère aux ressources telles que les étangs poissonneux, les places de parking libres, les fleuves et les cours d'eau. Une unité de ressource désigne les ressources effectivement consommées par les usagers. Il est à noter qu'un système de ressource peut être constitué individuellement ou collectivement, alors qu'une unité de ressource ne peut être consommée qu'individuellement. C'est le fondement même de la responsabilité partagée des usagers dont la coopération et la coordination des actions détermine les modalités de consommation des ressources (Olson 1965).

METHODOLOGIE

Notre méthodologie se construit sur la base d'une approche quantitative permettant de comparer plusieurs régions en France et en Europe. En nous référant aux études par l'AIRE (Atlas interactif des régions européennes) et RiATe (Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages), notre étude tente à démontrer que le développement territorial dépend de nombreux facteurs à la fois institutionnels, économiques, environnementaux, technologiques et sociospatiaux. L'accent est ainsi mis sur la gouvernance en matière de démographie, de dynamique économique, d'emploi et de développement durable. Les sommets de Kyoto en 1997 (sommet consacré au réchauffement de la planète et au changement climatique), de Johannesburg en 2002 (sommet relevant les défis du développement durable) et de la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP21) ont le mérite mettre en lumière les défis posés par les principes fondateurs de l'Agenda 21 en 1992. Malgré les progrès réalisés, le sommet de Rio en 2012 a constaté un écart croissant des richesses non seulement entre les pays riches et en développement mais également entre les régions. Notre étude souligne en particulier les différences constatées au sein des régions comparées à savoir :

- L'accès aux ressources naturelles, humaines, financières et l'infrastructure technologique,
- Le maillage du tissu urbain et périurbain, des réseaux de transport routiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires,
- La dynamique institutionnelle et la gouvernance en matière de ressources et de l'espace,
- Les actions collectives et les schémas coopératifs des acteurs.
-

RESULTATS ET APPORT DE LA RECHERCHE

Notre recherche permet de mettre en évidence l'importance des mécanismes de gouvernance des ressources, des flux économiques, des investissements et de création d'emploi tant à l'échelle du territoire qu'une région, une agglomération et une ville. Quelle que soit l'échelle utilisée, on constate que le développement territorial ne peut être dissocié des règles, des normes et des pratiques institutionnelles susceptibles de promouvoir l'action collective et la justice sociale. La demande pour une plus grande équité intergénérationnelle, écosystémique et spatiale exige l'élaboration d'un modèle de gouvernance pour un meilleur accès et usage des ressources. La transition énergétique rend nécessaire la mise en place d'un modèle de développement plus inclusif et une gouvernance plus efficace en matière de ressources naturelles. Notre recherche démontre que les régions qui ont créé et géré des ressources indispensables au développement de leurs territoires (i.e. ressources humaines, naturelles et technologiques) grâce aux schémas coopératifs innovants et innovations sociales et technologiques se sont mieux développées à en juger par les indicateurs économiques, sociaux et écosystémiques. Ces résultats sont conformes aux 27 principes énoncés par l'agenda 21 et les mesures préconisées par les signataires de l'Accord de Paris en 2015. Il va sans dire que les principes de gouvernance énoncés par la Déclaration de Rio et la COP21 ont un impact important sur le développement territorial et durable. Il n'en reste pas moins que les évaluations approximatives et les formalisations excessives de ces principes posent des difficultés d'arbitrage à l'échelle d'un territoire, d'une ville et d'une région (Mancebo 2010).

BIBLIOGRAPHIE

Krugman, P. (1995) *Development, Geography, and Economic Reform*. Cambridge, MA: The MIT Press.

Krugman, P. (1999) The role of geography in development. *International Regional Science Review*, 22:2, pp. 142-161.

Mancebo, F. (2010) *Le développement durable*. Paris : Armand Colin.

- Massart, N. et Chalaye, S. (2009) Les clusters : diversité des pratiques et mesures de performance. *Revue d'Economie Industrielle*, N° 128, pp. 153-176.
- North, D.C. (1990) *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York: Cambridge University Press.
- Olson, M. (1965) *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge, Mass.: Harvard Business Review.
- Ostrom, E. (1990) *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Porter, M.E. (1998) Clusters and the new economics of competition. *Harvard Business Review*, Nov-Dec, pp. 77-90.
- Porter, M.E. (2003) The economic performance of regions, *Regional Studies*. (37) pp. 549-78.
- Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages. CNRS (<http://riate.cnrs.fr>)
- Scott A., Storper, M. (2003) Regions, Globalization, Development. *Regional Studies*, (37): August-October.